

Tout ce qui arrivera, c'est qu'on chargera les juges de prendre des décisions d'ordre politique, tâche dont les dignitaires de la Chambre peuvent s'acquitter parfaitement, eux qui ont l'expérience et la formation requises. Il est excessivement dangereux et fort mal d'amener nos juges et nos tribunaux à prendre, pour ce qui est de ce choix, des décisions d'ordre politique dont les députés et les membres des partis représentés à la Chambre seront d'ailleurs tout à fait mécontents. Si ce n'est pas mêler les juges à la politique, je me demande ce que c'est.

Avant de terminer, j'aimerais expliciter un point dont j'ai traité brièvement, l'expérience politique. Je suis en faveur du libellé actuel de l'article aux termes duquel un commissaire serait nommé par le juge en chef, un autre par le premier ministre et un troisième par le chef de l'opposition officielle. Y a-t-il des hommes mieux en mesure, étant donné leurs antécédents, leur expérience de la politique et leur intégrité—autrement ils n'occuperaient pas leurs postes actuels—de nommer les membres d'une commission? Cela doit compter pour quelque chose. Le premier ministre, qui a acquis une vaste expérience tant au sein du Parlement qu'à l'extérieur, et aussi le chef de l'opposition officielle, dont les nombreuses années passées sur la scène politique lui ont valu une si précieuse expérience, ne sont-ils pas les mieux qualifiés pour faire ces nominations? Et, il va sans dire, aucune personne raisonnable ne laisserait entendre que celui qui a atteint le poste de premier ministre ou de chef de l'opposition ne s'inspirerait pas des motifs les plus purs dans le choix des membres qui feraient partie d'une commission de ce genre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Je n'en dirai pas plus long, monsieur le président. J'exhorte encore une fois, pour les raisons évoquées, les ministres à donner l'exemple à leurs députés de l'arrière-plan, et je prie aussi les députés de l'arrière-ban qui siègent du côté du gouvernement d'exprimer librement leurs vues pour rejeter cet amendement peu souhaitable et appuyer l'article dans la première forme qui avait été présentée par le gouvernement et qui, nous avait-on laissé entendre, serait laissée telle quelle, comme semblait le dire le ministre des Transports à la page 777 du hansard.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, puisque j'ai été mis en cause et qu'on a laissé entendre que je devais dire quelque chose à ce sujet et comme je me suis tu tout l'après-midi attendant l'occasion...

**M. Grégoire:** Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre des

Transports. Puisque plusieurs d'entre nous à la Chambre ont des questions à poser, le ministre préférerait-il répondre à toutes les questions en même temps ou répondre à certaines dès à présent et à d'autres plus tard?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je vais m'efforcer d'être bref, de façon à répondre aux questions qu'on pourrait poser avant cinq heures; et il sera bientôt cinq heures. Cependant, il y a un ou deux points que je voudrais tirer au clair, car plusieurs honorables représentants semblent savoir mieux que moi ce que je pense. Disons tout de suite que jamais de ma vie, non pas seulement de ma vie publique, mais de ma vie tout entière, n'ai-je reçu de compliment comme celui que j'ai reçu aujourd'hui, d'abord du représentant chevronné de Winnipeg-Sud-Centre...

**L'hon. M. Churchill:** Me serais-je fourvoyé à ce point?

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable représentant est allé jusqu'à m'appeler un gentleman, ce dont je ne sais trop comment le remercier. Chose qui leur arrive bien rarement, tous les membres de ce qu'il est convenu d'appeler l'opposition officielle ont rendu hommage à mon talent d'auteur. Ils tiennent tellement à conserver à l'article 6 sa forme originale qu'ils vont presque jusqu'à prétendre que la divine Providence a dû me le souffler. Mais ils n'en ont pas moins laissé entendre que mes motifs leur étaient suspects. Je me garderai de leur rendre la pareille, car je ne prise guère les propos de ce genre. Mais je tiens à répéter ce que j'ai déclaré le 10 mars, en proposant la deuxième lecture du bill: c'était la meilleure méthode que le gouvernement avait pu concevoir et recommander jusqu'alors, et c'est pourquoi nous l'avons insérée dans le bill.

Personne n'a admis plus clairement que moi que cette façon de procéder aux nominations soulèverait des objections. Et je savais pourquoi. Au cours du débat un député—je ne me rappelle plus qui, car il y en a tellement qui ont pris la parole—a demandé quel était, en somme, l'objectif de ce bill. Voici la réponse: on veut soustraire le remaniement de la carte électorale aux considérations politiques. Or, bien que le premier ministre et le chef de l'opposition, qui sont tous les deux des dirigeants de la Chambre, soient des hommes éminents, ils n'en sont pas moins des chefs politiques, et je les en respecte davantage. Par conséquent, si on leur donne le pouvoir de faire ces nominations, on n'écarte pas entièrement l'élément politique. Comme je l'ai dit à l'étape de la deuxième lecture, le bill atteindrait à l'impartialité si on entend par là équilibrer deux facteurs. Mais cela ne veut pas nécessairement dire que chacun des